



1er janvier 2026

Madame, Monsieur,

Objet: Attestation de l'employeur

Cette lettre sert à confirmer que les employées et étudiants du programme Services d'inclusion pour jeunes enfants travaillant pour les Services à l'enfance Andrew Fleck (SEAF) satisfont aux règlements du ministère de l'Éducation en matière d'agrément

- a) Une copie certifiée conforme ou la copie originale d'une vérification des dossiers de police (secteur vulnérable) datant des cinq (5) dernières années est conservée au dossier par les SEAF.
- b) Un formulaire de déclaration d'infraction a été rempli chaque année civile dans les 15 jours suivant la date de la plus récente déclaration et est conservé au dossier par les SEAF.
- c) La vérification des dossiers de police (secteur vulnérable) confirme l'absence de condamnation pour infraction au Code criminel (Canada) apparaissant dans le sous-alinéa 1 ii du paragraphe 9 (1) de la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance, 2014.Règl.de l'Ont.126/16,art.39.

Sincèrement,

Kim Hiscott, RECE
Directrice générale, Services à l'enfance Andrew Fleck